

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf DU : 02/pfu/190174
Réf DMS : BG/2322-0001/02/2008-173PU
Réf CRMS : AVL/KD/AUD-3.1/s.442
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : AUDERGHEM. Rouge-Cloître abattage de 21 arbres et replantations.

Avis conforme (*Dossier traité par MM P. Fostiez – DU et B. Galand – DMS*).

En réponse à votre lettre du 16 septembre 2008, en référence, reçue le 17 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1^{er} octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

La demande introduite par l'IBGE vise l'abattage de 19 peupliers baumiers et de 2 tilleuls à petites feuilles (*tilia cordata*) pour sécuriser la zone, et la replantation de 21 peupliers trembles pour lui rendre un plus bel aspect.

Comme la DMS, **la CRMS souscrit à l'abattage de l'ensemble des peupliers, justifié en raison de leur état sanitaire** (descente de cime plus ou moins prononcée) **et à celui des deux tilleuls** (compte tenu du fait que la suppression du massif modifiera de manière trop profonde leur environnement et que leur conformation a été conditionnée par la présence du massif de peupliers).

Par contre, **la CRMS estime que le choix du peuplier tremble comme essence de replantation n'est pas judicieux**. En effet, la zone concernée par la demande se situe sur une partie surélevée du site du Rouge-Cloître où le terrain est peu humide. Or, le peuplier tremble, qui présente un développement drageonnant et très envahissant, est connu pour son action particulièrement drainante qui n'est donc pas justifiée dans le cas présent.

Par conséquent, la CRMS suggère de choisir une autre variété de peuplier dont les caractéristiques conviendraient davantage au contexte, ou d'opter pour une autre essence.

Enfin, la CRMS observe que la déchetterie qui a été installée en bordure de la chaussée de Wavre à proximité des arbres à abattre, est particulièrement visible depuis le Rouge-Cloître. **Elle demande donc à l'IBGE de revoir les lisières de cette zone et de prévoir, le cas échéant, un écran de verdure qui masque la vue depuis le site classé.**

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. B. Galand).

G. VANDERHULST
Président f.f.